



MEDIATION DU CREDIT AUX -  
ENTREPRISES

CONFERENCE GENERALE DES JUGES -  
CONSULAIRES DE FRANCE

MEDIATION DES ENTREPRISES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 27 juin 2016

## **La Médiation du crédit et la Médiation des entreprises signent un partenariat avec la Conférence générale des juges consulaires de France pour mieux prévenir les difficultés des entreprises**

La Médiation du crédit aux entreprises et la Médiation des entreprises ont chacune signé ce matin une convention de partenariat avec la Conférence générale des juges consulaires, organe national représentatif des juges des tribunaux de commerce.

L'approche commune de leurs missions et la complémentarité de leurs interventions auprès des entreprises ont conduit les trois parties à se rapprocher afin de mettre en place une série d'actions pour renforcer la prévention des difficultés et soutenir davantage l'activité économique.

Dans le cadre de ces conventions, chaque partie s'engage à mener des actions communes d'information et de communication au sein de sa propre structure et auprès des TPE et PME françaises.

Parmi ces actions, seront organisées des réunions régulières d'information et d'échanges sur l'ensemble du territoire. Pour permettre une meilleure connaissance et compréhension de leurs missions et rôles respectifs, les deux Médiations proposeront à la Conférence générale de l'information à destination des juges consulaires. En retour, les juges consulaires organiseront des visites dans les juridictions afin de mieux faire connaître aux équipes de médiation les procédures notamment amiables, et leurs diverses activités.

D'autre part, lorsque le président d'un tribunal ou son délégué recevra un chef d'entreprise dans le cadre d'un « entretien détection », il l'informera de l'existence et du rôle des Médiations et des avantages qu'elles offrent. De même, selon le problème rencontré, les Médiations réorienteront les entreprises qui les ont saisies vers un tribunal, dans le cadre d'une procédure amiable ou collective.

Selon Fabrice PESIN, Médiateur national du crédit, « *Une interaction et une coopération renforcées entre nos équipes permettront aux dirigeants de mieux anticiper les difficultés et de faire le bon choix au bon moment* ». Pierre PELOUZET, Médiateur des entreprises, se félicite de la signature de cette convention : « *Elle traduit d'une façon pragmatique la forte complémentarité déjà existante entre les Tribunaux de commerce, la Médiation des entreprises et la Médiation du crédit, mais encore insuffisamment connue des entreprises* ». Quant à Yves Lelievre, Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires, « *On va pouvoir, ensemble, joindre nos efforts pour relever le défi de faire venir le plus tôt possible les entreprises afin de mieux anticiper et gérer leurs difficultés* ».

Pour rappel :

La Médiation du crédit aux entreprises ([www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr)) intervient gratuitement et en toute confidentialité, en appui des entreprises qui rencontrent, avec leurs partenaires bancaires ou avec un assureur-crédit, des difficultés de financement, afin de proposer des solutions concertées et adaptées.

La Médiation des entreprises ([www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)) vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques et privées afin de résoudre leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achat, dans un souci de rééquilibrer les relations clients – fournisseurs, au service de l'économie.

La Conférence générale des juges consulaires de France ([www.tribunauxdecommerce.fr](http://www.tribunauxdecommerce.fr)) est l'organe de représentation des juges des tribunaux de commerce auprès des pouvoirs publics, des autorités politiques, judiciaires et économiques.

---

**Contacts presse :**

Médiation du crédit : Helen O'Reilly : 01 53 17 89 25- 06 19 51 57 42 / [helen.oreilly@finances.gouv.fr](mailto:helen.oreilly@finances.gouv.fr)

Médiation des entreprises : André PIERARD : 01 53 17 87 97 / [andre.pierard@finances.gouv.fr](mailto:andre.pierard@finances.gouv.fr)

Conférence générale des juges consulaires de France : Anne-Aurore AUGER : 01 44 32 83 47 / [aaauger.directrice@tribunauxdecommerce.fr](mailto:aaauger.directrice@tribunauxdecommerce.fr)